

DÉLIBÉRATION n° 2020/03/10-
Compte financier 2019

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 10 mars 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-12 46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

Article 1: approbation du compte-financier

Le conseil d'administration arrête **par 31 voix pour et 4 abstentions** les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 6311 ETPT sous plafond
- 1154 ETPT hors plafond
- **688 318 595 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 516 980 780 € en personnel
 - 132 159 250 € en fonctionnement
 - 39 178 565 € en investissement
- **675 159 611 € de crédits de paiement dont :**
 - 516 905 076 € en personnel
 - 105 136 807 € en fonctionnement
 - 53 117 728 € en investissement
- **689 296 636 € de recettes encaissées** (Dont 604 093 294€ de recettes globalisées et 85 203 342€ de recettes fléchées)
- 14 137 025 € de solde budgétaire
- + 3 094 658,44€ de variation de trésorerie
- + 6 223 450,23€ de résultat patrimonial
- + 15 876 940,92€ de capacité d'autofinancement
- + 8 642 612,68 € de variation de fonds de roulement

Les résultats consolidés 5 738 210 €

Le fonds de roulement consolidé 50 022 288 €

La capacité d'autofinancement 15 446 483 €

Article 2 : approbation du résultat

Le Conseil d'administration décide d'affecter **par 31 voix pour et 4 abstentions** le résultat à hauteur de 6 223 450,23 € de la manière suivante :

	Résultat	Affectation
Université Budget principal	6 179 363,43	Réserves
CNFM (Centre National de Formation en Micro Electronique)	21 511,95	Réserves
IECJ (Institut Interuniversitaire d'Etude et Culture Juives)	-	6 608,55 Réserves
Fondation Amidex	96 355,69	Réserves
Fondation Iméra	-	15 016,63 Réserves
SIUMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine préventive et de promotion de la santé)	-	12 475,27 Réserves
PLAN CAMPUS	-	39 680,39 Report à nouveau débiteur
TOTAL	6 223 450,23	

Article 3 : Intégration dans les réserves des reports à nouveaux

Le Conseil d'administration décide d'affecter **par XX voix pour et 4 abstentions l'intégration dans les réserves des Reports à nouveaux** à hauteur de 10 164 222,40€, et laisser au report à nouveau débiteur la somme de 23 076,31€ de la manière suivante :

	RAN	Affectation
Université Budget principal	10 450 918,54	Réserves
Université Budget principal	- 257 046,31	Réserves
Fondation Iméra	- 18 011,00	Réserves
CNFM (Centre National de Formation en Micro Electronique)	- 11 638,83	Réserves
PLAN CAMPUS	23 076,31	Report à nouveau débiteur
TOTAL	10 187 298,71	

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 10 mars 2020


Eric BERTON.
Président d'Aix-Marseille Université